

**Avis n° 2022/04**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'IG2I de Centrale Lille Institut**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	<b>Centrale Lille Institut</b> <b>IG2I</b>
Sigle :	IG2I
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Lille
Site de l'école :	Lens

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2019/03-03

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie NE** (nouvel établissement, première accréditation) :

Transformation du Département Génie informatique et industriel de l'Ecole centrale de Lille en école interne de Centrale Lille Institut

**Catégorie HP** (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'IG2I de Centrale Lille Institut en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Lens

**Catégorie HP** (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'IG2I de Centrale Lille Institut en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Lens

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'IG2I de Centrale Lille Institut ;
- Vu le rapport établi par Jean-Yves KOCH (membre de la CTI et rapporteur principal), Pascal BIDAN (membre de la CTI et co-rapporteur) et Philippe COSSERON (expert auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 avril 2022 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

## Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'IG2I de Centrale Lille Institut <i>(en remplacement de la spécialité génie informatique et industriel de l'école centrale de Lille)</i>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'IG2I de Centrale Lille Institut <i>(en remplacement de la spécialité génie informatique et industriel de l'école centrale de Lille)</i>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	restreinte

La Commission prend acte de la création de l'école IG2I interne de Centrale Lille Institut conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 novembre 2019 et du décret n° 2019-1075 du 21 octobre 2019.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur la formalisation de la stratégie et la mise en œuvre du pilotage d'une école interne. Ce document est à transmettre le **14 octobre 2022**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur les recommandations et sur l'avancement du plan d'actions suite à l'injonction. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023** à l'adresse et selon les modalités indiquées dans le paragraphe *supra*.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

### **Pour Centrale Lille Institut :**

- Veiller à ce que l'IG2I affine sa stratégie en cohérence avec celle de Centrale Lille Institut et dispose des capacités et moyens lui permettant de déterminer et conduire sa stratégie propre d'école interne, en s'assurant de l'attractivité de sa formation et de sa marque.

### **Pour l'école :**

- Avec l'aide du conseil d'école formaliser les objectifs et la stratégie afin d'assurer un meilleur pilotage, de permettre une plus forte valorisation/communication et ainsi une meilleure attractivité du diplôme ;
- Proposer un plan de croissance des effectifs en conséquence du décret de 2019 ;
- Identifier les enseignants et les enseignants-chercheurs permanents de l'IG2I en respectant les règles des données certifiées de la CTI ;
- Chercher à s'appuyer davantage sur les ressources humaines de certains acteurs locaux (par exemple des établissements lensois) ;
- Faire aboutir la démarche compétence en faisant valider la fiche RNCP auprès de France Compétences ;
- Poursuivre la démarche Qualité ;
- Veiller à la qualité du recrutement et en conséquence au taux d'échec ;
- Préciser la gestion budgétaire et les indicateurs ;
- Mettre en place un Conseil de perfectionnement ;
- Mettre à jour les règlements des études concernant les exigences en termes de durée minimale de mobilité internationale sortante ;
- Développer les opportunités de ressources propres (collectivités territoriales, fonds de dotation, ...).

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'IG2I de Centrale Lille Institut	2022	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 avril 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 mai 2022



La présidente  
Elisabeth CRÉPON